

Séminaire Bilan social

Les remontées des données des bilans sociaux des hôpitaux en administration centrale

Mme Claude ROQUET
Ministère de la Santé

Le Bilan social

- ∞ **Une obligation légale en application de la loi du 12 juillet 1977**
- ∞ **pour les entreprises privées de plus de 300 salariés (décret du 8 décembre 1977)**
- ∞ **pour les hôpitaux publics de plus de 300 salariés en application du décret du 7 octobre 1988 soit 11 ans plus tard**

Le contenu du bilan social

- ∞ **emploi**
- ∞ **rémunérations et charges accessoires**
- ∞ **conditions d'hygiène et de sécurité**
- ∞ **autres conditions de travail**
- ∞ **formation**
- ∞ **relations professionnelles**
- ∞ **autres conditions de vie relevant de l'ets**

Les spécificités du décret du 7 octobre 1988

- ∞ Une distinction entre les types de personnel : médical et non médical
- ∞ Des préoccupations spécifiques au statut de la fonction publique hospitalière :
 - mobilités entre fonctions publiques
 - titularisation
 - promotion
 - ancienneté dans l'affectation

Des procédures de consultation et de diffusion précisées

- ⌚ Sont consultés obligatoirement dans le cadre de l'élaboration du bilan social : le CHSCT, le CTE, La commission médicale d'établissement, les organisations syndicales
- ⌚ Les autorités destinataires du bilan social : le conseil d'administration et le Préfet de département

Les objectifs poursuivis

Ω Ils ont été précisés dans deux circulaires de 1990 et 1991

- La connaissance
- Le dialogue social
- L'aide à la décision

La remontée des bilans sociaux

∞ Outil de pilotage pour le ministère et pour les établissements de santé depuis 1989

∞ Elle permet de développer

- l'observation sociale
- une approche comparative entre les différents établissements
- la communication entre les acteurs hospitaliers
- la veille sociale

Les modalités de recueil de l'information

- ∞ **Auprès de 145 établissements de plus de trois cents agents**
- ∞ **Questionnaire de 50 pages dont les informations sont extraites des bilans sociaux**

Les variables discriminantes

∞ Elles sont au nombre de quatre

- la taille de l'établissement avec 4 niveaux d'effectifs entre 300 et plus de 3000
- la catégorie statutaire : A, B et C
- la catégorie professionnelle : administratifs, soignants, techniques, médico-techniques et médicaux
- les trois dernières années

Le document produit

- ∞ **Tableaux, graphiques et commentaires interprétatifs**
- ∞ **Structuré en 8 chapitres : mouvements du personnel, absences, rémunérations et charges accessoires, conditions d'hygiène et de sécurité, conditions de travail, dépenses de formation, recomposition de l'offre de soins**

Les limites de la RBS

- ∞ Les données sont diffusées trop tardivement
- ∞ Pas de données régionales
- ∞ Pas de lien avec la nature et le niveau d'activité des établissements

La diffusion des données

- Ω Mise en ligne sur l'Internet du ministère : www.sante.gouv.fr/dossiers par ordre alphabétique/accès simplifié par thème/ressources humaines à l'hôpital/données sociales hospitalières 2003/mars 2004
- Ω Mise à la disposition des chercheurs des données sous CD rom